

à leurs propres ventes, mais dont l'industrie au Canada, de l'avis du ministre du Revenu national, vend régulièrement des marchandises en quantités considérables à des grossistes indépendants et authentiques.

D'autre part, quant aux marchandises importées, la Loi sur la taxe d'accise stipule que les taxes de vente et d'accise sont payables sur la valeur pour laquelle des droits douaniers ont été acquittés. Par conséquent, comme il arrive fréquemment que l'on achète des articles importés à un stade moins avancé que les produits fabriqués par les manufacturiers canadiens pour faire concurrence à ces mêmes articles, il s'ensuit de considérables injustices dans le domaine des taxes, dans les cas où l'on ne permet pas aux fabricants canadiens de ne payer la taxe sur la valeur au gros.

Vu ces problèmes et le rôle de moins en moins considérable que joue le grossiste à l'échelon de la distribution, l'Association croit qu'on devrait appliquer aussi largement que possible le principe suivant lequel la taxe de vente, pour le fabricant canadien, ne doit porter que sur la valeur au gros.

2. Nous recommandons l'abolition des taxes d'accise spéciales de 15 p. 100, de 10 p. 100 et de 7½ p. 100 énumérées dans l'Annexe I de la Loi sur la taxe d'accise.

Le choix de certains articles déterminés pour ces taxes supplémentaires spéciales est à la fois regrettable et injuste. L'abolition des taxes d'accise fournirait probablement un très nécessaire stimulant et ouvrirait un marché national plus vaste aux industries canadiennes qui produisent des articles sujets à la taxe d'accise, comme par exemple les automobiles, les appareils de radio et de télévision, etc.

---

#### APPENDICE «B»

#### DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Considérant que le niveau d'impôt frise la confiscation, nous recommandons que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour réduire les dépenses publiques.

En faisant cette recommandation, l'Association n'oublie pas les efforts faits par le gouvernement, durant les années passées, pour réduire les dépenses. Cependant, elle croit qu'on pourrait et devrait faire davantage, dans l'intérêt public, pour réduire les dépenses du gouvernement afin qu'il devienne possible de diminuer les taux actuellement élevés des taxes et d'alléger quelque peu le fardeau que représentent ces dernières à l'heure actuelle.

De l'avis de l'Association, le gouvernement a pris une mesure importante et sage en créant la commission présidée par M. J. G. Glassco, F.C.A., pour enquêter sur l'organisation et les méthodes des services et des agences de l'État et pour recommander des changements afin d'assurer leur bon rendement et leur fonctionnement économique et d'améliorer l'administration des affaires publiques. Cette commission, à notre avis, profitera beaucoup de la présence, dans ses rangs, de M. Watson Sellar, ancien vérificateur général, reconnu pour ses connaissances approfondies et exceptionnelles en matière d'administration gouvernementale, et de M. P.-E. Therrien, éminent avocat montréalais.

Il est tout particulièrement encourageant de constater que la commission a reçu, entre autres directives, l'ordre exprès de recommander des mesures propres à éliminer le double emploi et le chevauchement des services, ainsi que les tâches inutiles et non économiques.